



Gisèle Halimi, née Zeiza Gisèle Élise Taëb (1927-2020), est une avocate militante féministe et femme politique franco-tunisienne

« Une femme indépendante économiquement peut se réaliser dans des tas de domaines, y compris en amour d'ailleurs. »

HALIMI GISÈLE

- Née le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie.

- Très tôt, à 13 ans, elle se révolte contre les inégalités dont elle est victime au sein de sa famille. Issue d'une famille juive pratiquante, elle entame une grève de la faim qui dure 3 jours afin de ne pas avoir à faire le lit de son frère, tâche dont il est exempté. Dans son journal elle écrit même « aujourd'hui j'ai gagné mon premier petit bout de liberté ».

- C'est une figure du féminisme en France, c'est d'ailleurs la seule avocate signataire du « manifeste des 343 » qui est une pétition parue en 1971 dans « le nouvel observateur » appelant à la légalisation de l'avortement en mettant en avant les risques médicaux si celui-ci est réalisé de manière clandestine, mais aussi le libre accès aux moyens de contraception.

- Elle fonde aux côtés de Simone de Beauvoir et Jean Rostand, le mouvement « Choisir la cause des femmes ». C'est à l'origine un mouvement de lutte pour la dépénalisation de l'avortement. Actuel-

lement, ce mouvement a le statut d'association qui s'est spécialisé dans le droit des femmes.

- L'affaire Tonglet-Castellano dans laquelle Gisèle Halimi représente deux femmes victimes de viols, marque un tournant dans la redéfinition du viol. Cet acte se définira de manière plus large « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise ».

- Elle se remarie avec Claude Faux, deux ans après le divorce avec son ex-mari Paul Halimi. Son mari évolue dans le même milieu que Gisèle, étant avocat aussi.

- Elle est élue députée lors des élections législatives de 1981, elle occupe un mandat de 3 ans. Pendant son mandat elle obtient en 1982 le vote d'un article de loi autorisant des quotas par sexe aux élections. Son texte se voit malheureusement annulé par le Conseil constitutionnel.

- A partir de 1985, elle occupe plusieurs fonctions à l'UNESCO

(ambassadrice de la France, présidente du comité des conventions et des recommandations), puis à l'Organisation des Nations Unies (conseillère spéciale de la délégation française à l'Assemblée générale, rapporteuse pour la parité entre hommes et femmes dans la vie politique).

- En 2008, elle publie avec l'association Choisir un essai « La clause de l'Européenne la plus favorisée » qui propose de généraliser à l'ensemble des citoyennes de chaque membre de l'Union européenne la disposition la plus favorable dans chaque domaine des droits des femmes.

- Gisèle est décorée en 1997 de la Légion d'Honneur ainsi que d'autres distinctions par exemple la médaille du Barreau de Paris pour les cinquante ans de sa carrière (2003).

- Elle rédige une dizaine d'ouvrages, traitant de sujets sociaux, mais surtout sur des procès dont elle a été avocate, le droit des femmes, la liberté,...

- Elle meurt le 28 juillet 2020 à Paris, elle inhumée auprès de son mari.